

Extrait authentique du procès-verbal de l'assemblée du Conseil municipal



Ville de Montréal

Assemblée du 15 mai 1995

Séance(s) tenue(s) le(s) 16 mai 1995

Numéro de la résolution C095 00996

Article 7.6 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le Conseil est saisi du rapport suivant du Comité exécutif, du projet de règlement et des autres documents y relatifs :

Le comité exécutif recommande, conformément au rapport du directeur du Service de l'urbanisme, d'adopter le projet de règlement intitulé "Règlement sur la fermeture du parc constitué d'une partie des lots 640, 642 et 642-826 (parc Jarry) du cadastre de la paroisse Saint-Laurent".

95 0046769

Montréal, le 3 mai 1995

HD/RL/ff

Il est

Proposé par le conseiller Goyer
Appuyé par la conseillère Eloyan

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le greffier,

Léon Laberge

Vér.
Fin. 4
Urb.
P.I.
Cont.
Greffie (RG)